



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



Communiqué de presse
Jeudi 4 avril 2019

[Rénovation énergétique] Une charte pour engager les professionnels du bâtiment et de l'immobilier

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Julien Denormandie, ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, Arnaud Leroy, président de l'ADEME, Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable et plus d'une centaine d'acteurs de la filière signent ce jour la charte « Engagé pour FAIRE ». Cette signature commune a pour objectif de mobiliser les acteurs privés autour de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments.

Dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments lancé par le Gouvernement, une grande campagne de communication « FAIRE » (pour Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) a été lancée en septembre 2018 pour entraîner les Français vers la rénovation énergétique.



Le réseau FAIRE : présents sur tout le territoire, les conseillers FAIRE délivrent des conseils gratuits, neutres, indépendants et adaptés à chaque cas de figure pour guider les ménages vers les travaux de rénovation. Ils sont joignables au **0808 800 700 (prix d'un appel local)** ou sur www.faire.fr

La deuxième étape de cette campagne vise à engager les acteurs de la rénovation, et à le faire savoir grâce à la déclinaison d'une signature commune « Engagé pour FAIRE ».



Une charte pour fédérer les professionnels

La charte comporte des engagements réciproques de la part des pouvoirs publics, de l'ADEME et des signataires volontaires qui s'engagent notamment à :

- **développer des actions et offres commerciales s'inscrivant dans l'atteinte des objectifs nationaux et notamment un parc immobilier au niveau BBC et la neutralité carbone à l'horizon 2050 ;**

- encourager les partenariats entre leurs membres et les acteurs du réseau FAIRE et **décliner dans leurs différentes communications l'information relative au réseau FAIRE** ;
- **encourager des pratiques commerciales vertueuses.**

Ces 3 axes principaux sont complétés par des engagements spécifiques, sous forme d'avenants sectoriels, couvrant la variété des acteurs impliqués : organisations professionnelles, organismes de qualification et de certification délivrant la mention RGE, fournisseurs d'énergie et de services énergétiques, associations, institutionnels, clusters et centres de ressources du Réseau Bâtiment Durable, grandes surfaces de bricolage, industriels, négoce et distribution, plateformes numériques de travaux, secteur assurantiel et les professions immobilières.

D'autres avenants sectoriels pourront venir enrichir la charte au fil du temps en fonction des besoins exprimés par la filière du bâtiment et de l'immobilier.

En matière de communication, les signataires bénéficieront de la signature commune « Engagé pour FAIRE » afin de valoriser leurs actions en matière de rénovation énergétique auprès des particuliers. Les professionnels RGE et les architectes référencés sur le faire.fr seront automatiquement « Engagé pour FAIRE ».

En ce jour de lancement, 137 acteurs ont rejoint la démarche en signant la charte, illustrant ainsi leur implication résolue dans la rénovation énergétique des bâtiments et les collaborations fructueuses à encourager entre les acteurs publics et privés.

L'Etat s'implique aussi en permettant notamment à l'ensemble des ménages de bénéficier d'une **prime exceptionnelle pour remplacer leur chaudière au fioul**, dans le cadre des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Objectif : aider tous les Français à sortir des énergies fossiles et à diminuer leur facture de chauffage. Avec cette prime, les ménages aux revenus modestes peuvent changer leur chaudière avec un reste à charge nul ou très réduit. Un simulateur permet désormais aux Français de calculer le montant de leur prime et de comparer les offres des fournisseurs d'énergie référencés par l'Etat. Il est accessible sur **www.prime-chaudieres.gouv.fr**

Pour en savoir plus

- Le texte de la Charte sur <https://www.faire.fr/pro/engage-pour-faire>
- La liste des signataires sur <https://www.faire.fr/pro/les-signataires>
- [Dossier de presse de lancement de la campagne FAIRE](#) (Septembre 2018)
- Le simulateur chaudières : **www.prime-chaudieres.gouv.fr**

#FAIRE #TousEcoConfortables #PrimeALaConversion


Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com

Contact presse Plan Bâtiment Durable

Marie Gracia : 06 65 08 75 39 / marie.gracia@developpement-durable.gouv.fr

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. **L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.** www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)

LE PLAN BATIMENT DURABLE EN BREF

Lancé en janvier 2009 par les pouvoirs publics, le Plan Bâtiment Durable, présidé par Philippe Pelletier, fédère un large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier autour d'une mission commune : favoriser l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique et environnementale de ce secteur. Le Plan Bâtiment Durable assure la concertation permanente au sein de la filière et témoigne de la mobilisation continue des acteurs au plan national comme régional. Il est ainsi force de proposition auprès des pouvoirs publics. www.planbatimentdurable.fr @PlanBatiment